

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04.066

**Création de la société
publique locale
d'aménagement
"GrandAngoulême
Mobilités
Aménagement" :
participation au
capital social**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Henri GARCIA à Cyrille NICOLAS, Bertrand GERARDI à André BONICHON, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE, Frédéric SARDIN à Rachid RAHMANI

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**DELIBERATION
N° 2013.04.066**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU****CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT
"GRANDANGOULEME MOBILITES AMENAGEMENT" : PARTICIPATION AU CAPITAL
SOCIAL**

La création de la Société Publique d'Aménagement (SPLA) dénommée « **GrandAngoulême Mobilités Aménagement** » a été approuvée par la délibération n°65 du 11 avril 2013. Il convient à présent d'évaluer le montant du capital social de cette société et d'en déterminer la répartition.

Le capital social envisagé est de 1 000 000 Euros divisé en « 200 » actions de même catégorie, d'un montant de 5 000 Euros chacune, intégralement souscrites, avec une libération progressive.

Lors de la constitution, il sera fait apport de la somme de 1 000 000 Euros, correspondant à la souscription de la totalité des actions, et représentant les apports en espèces composant le capital social réparti comme suit :

REPARTION ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	Pourcentage (%)	CAPITAL
GrandAngoulême	180	90,00%	900 000 €
Autres actionnaires (nombre d'actions et pourcentage variables selon le nombre d'actionnaires)	20	10,00%	100 000 €
TOTAL	200	100,00%	1 000 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment le titre II du livre V les articles L. 1524-3, L.1524-5, L. 1522-3, L. 1531-1, L. 2121-33 et L. 2121-21 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 221-1, L. 221-2, L. 300-1, L. 300-4 et suivants, L.327-1 ;

Vu le code du commerce et notamment le Livre II et l'article L. 224-2,

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 modifiée portant engagement national pour le logement et notamment son article 20 ;

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu la circulaire n° COT/B/11/08052/C du 29 avril 2011,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 7 et du 22 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 2 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la participation de la Communauté agglomération du GrandAngoulême, au capital de ladite Société, lequel est fixé à 1 000 000 Euros divisé en 200 actions de 5 000 Euros de valeur nominale chacune, à souscrire en numéraire,

DE FIXER à 900 000 Euros le montant de la participation de GrandAngoulême, correspondant à la souscription de 180 actions, de 5 000 Euros chacune.

DE LIBERER la moitié du capital à la constitution de la SPLA, le solde devant intervenir sur appel de fonds du Conseil d'administration dans la limite de 5 ans, conformément aux dispositions en vigueur.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les bons de souscription d'actions liés à la constitution de la SPLA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 contre : M. Elie),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 avril 2013	<u>Affiché le :</u> 19 avril 2013